

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abdellatif ABBAS et Mr Tijani CHAABANE.

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

4

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2019			31 décembre 2018	
			Brut	Amort. & Prov.	Net	Net	
ACTIFS	Actifs incorporels	4	-374 695	477 632	102 937	37 275	
	Logiciels		621 471	-518 535	102 937	37 275	
	Goodwill négatif		-996 166	996 166	0	0	
	Actifs corporels d'exploitation	4	1 714 859	-1 424 237	290 622	265 746	
	Placements :	4	146 885 071	-3 213 182	143 671 889	129 702 300	
	Terrains et constructions	4	2 493 460	-2 204 246	289 213	301 338	
	Autres placements financiers	5	144 391 611	-1 008 935	143 382 676	129 400 962	
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	12 319 606		12 319 606	8 864 544	
	Créances :		48 865 946	-15 009 436	33 856 511	34 796 329	
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	43 891 269	-15 009 436	28 881 834	27 291 172	
	Créances nées d'opérations de réassurance	8	4 608 450	-	4 608 450	6 807 970	
	Autres créances	9	366 227	-	366 227	697 187	
	Autres éléments d'actifs :		9 587 275	-	9 587 275	10 016 948	
	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	8 787 590	-	8 787 590	8 869 286	
	Comptes de régularisation Actif	11	799 685	-	799 685	1 147 662	
	TOTAL DES ACTIFS		218 998 061	-19 169 222	199 828 839	183 683 143	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

23

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		12 660 435	7 104 351
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		22 306	8 231
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	39 182 741	33 612 582
Résultat de l'exercice		5 001 203	6 288 933
Total des capitaux propres avant affectation	12	44 183 944	39 901 514
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		274 672	223 602
Provisions techniques brutes	13	28 324 569	22 161 374
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	11 537 315	10 409 566
Autres dettes :		34 133 020	35 924 373
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	3 241 037	6 463 021
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	25 746 742	25 524 691
Autres dettes	17	5 145 241	3 936 662
Ressources spéciales	18	80 851 616	74 580 028
Autres passifs :		523 704	482 685
Comptes de régularisation Passif		523 704	482 685
Total des passifs		155 644 895	143 781 628
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		199 828 839	183 683 143

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

3

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE (Montants exprimés en dinars)		Notes	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
PRODUITS TECHNIQUES	Primes acquises :		15 617 266	-9 375 979	6 241 287	6 241 100
	Primes émises et acceptées	19	15 782 293	-9 467 770	6 314 523	6 343 201
	Variation de la provision pour primes non acquises	20	-165 027	91 791	-73 236	-102 100
	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	21	3 089 653	-	3 089 653	2 747 632
	Autres produits techniques	22	1 119 858	-	1 119 858	2 259 387
CHARGES TECHNIQUES	Charges de sinistres :	23	-5 225 677	5 355 721	130 044	-3 621 206
	Montants payés		-3 232 365	2 249 199	-983 167	-1 994 377
	Montants sinistres payés		-3 612 593	2 500 192	-1 112 402	-2 200 819
	Montants sinistres récupérés		380 228	-250 993	129 235	206 441
	Variation de la provision pour sinistres		-1 993 312	3 106 522	1 113 211	-1 626 829
	Variation des autres provisions techniques		-	-	-	
	Participation bénéficiaire et ristourne	23-1	-420 281	256 748	-163 533	130 392
	Frais d'exploitation :		-2 935 491	2 673 352	-262 139	-310 123
	Frais d'acquisition	24	-1 626 239	-	-1 626 239	-1 490 534
	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	11	31 910	-	31 910	11 869
	Frais d'administration	24	-1 341 162	-	-1 341 162	-1 307 762
	Commissions reçues des réassureurs	25	0	2 673 352	2 673 352	2 476 304
	Autres charges techniques	24	-2 254 173	-	-2 254 173	-2 424 670
	Variation de la provision pour équilibrage	13--3	-3 584 575	-	-3 584 575	-1 697 259
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE			5 406 579	-1 090 158	4 316 421	3 325 253

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COSSOCIÉTÉ TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

4

RESULTAT

(exprimés en dinars)

		Exercice clos le Notes 1 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
NON TECHNIQUES	Résultat technique de l'assurance non vie	4 316 421	3 325 253
	Produits des placements (assurance non vie) :	26	8 401 917
	Revenus des placements	8 401 917	7 291 877
	Reprises de corrections de valeur sur placements		
	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	21	-3 089 653
	Autres produits non techniques	27	350 636
NON TECHNIQUES	Charges de placements (assurance non vie) :	28	-1 038 199
	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-1 038 199	-471 640
	Corrections de valeurs sur placements		
	Autres charges non techniques	-51 715	-820
	RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	8 889 408	8 213 180
	Impôts sur les sociétés	29	-3 888 205
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 001 203	6 288 933

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements des primes reçues des assurés	12 613 065	13 715 805
Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 378 492	-7 901 151
Sommes récupérées des sinistres commerciales	290 694	773 669
Décaissements pour les réassureurs	-870 185	-734 874
Encaissements des réassureurs	148 331	1 471 938
Règlement FGRE	-2 061 777	1 284 000
Règlement FGFEAE	-416 824	1 692 304
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-6 848 764	-5 980 394
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-63 072 746	-84 633 733
Encaissements liés à la cession de placements financiers	57 662 423	78 509 861
Produits financiers reçus	6 584 125	4 804 391
Revenus des placements immobiliers	67 173	58 159
Autres mouvements - prêts sur fonds social		
Décaissements loyer au profit de la COTUNACE		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	717 024	3 059 976
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-310 315	-223 886
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	33 698	43 100
Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-276 617	-180 786
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	-432 630	-567 996
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-432 630	-567 996
Ecart de change	-89 473	607 529
Variation de trésorerie	-81 696	2 918 722
Trésorerie au début de l'exercice	8 869 286	5 950 564
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 787 590	8 869 286

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES
(Montants exprimés en dinars)

Au 31 decembre 2019

Au 31 decembre 2018

ENGAGEMENTS DONNES		EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS	Contrat Couant d'Affaires (CCA)	401 603 067	623 750 351	113 869 265	-	0	0	477 831 039	601 447 099	109 265 471	-	0	0
A L'EXPORT	- Risque commercial	401 603 067	623 750 351	112 694 783				477 831 039	601 447 099	108 803 785	-		
	- Risque non commercial			1 174 482						461 686	-		-
	Police Individuelle .	19 853 855		0	-	0	0	3 020 006		0	-	0	0
	- Risque commercial	19 853 855						3 020 006			-		
	- Risque non commercial							-			-		
	Contrat CAMEX (multirisques)	2 532 000		2 532 000	-			1 718 000		1 718 000	-		
	<i>Sous-Total I</i>	<i>423 988 922</i>	<i>623 750 351</i>	<i>116 401 265</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>482 569 045</i>	<i>601 447 099</i>	<i>110 983 471</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
ENGAGEMENTS PAR	Cautonnements	6 889 529						4 464 529					
SIGNATURE	Cautons (carnets ATA)	4 007 175						6 497 179					
	Certificats de garantie avant expédition			6 289 000						5 867 490			
	<i>Sous-Total II</i>	<i>10 896 704</i>	<i>-</i>	<i>6 289 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>10 961 708</i>	<i>-</i>	<i>5 867 490</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
	TOTAL GENERAL (I + II)	434 885 626	623 750 351	116 401 265	6 289 000	0	0	493 530 753	601 447 099	110 983 471	5 867 490	0	0

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE
2019***

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984, son capital actuel s'élevé à 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit courant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- le Fond de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies, respectivement, par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000 tel que modifié par le décret n° 2019-889 du 17/10/2019 ainsi que les conventions de gestion signées entre la Compagnie et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

La structure du capital de la COTUNACE se présente, au 31/12/2019, comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	86 006	8 600 600	32,46%
CIAGI	61 433	6 143 300	23,18%
STB	25 544	2 554 400	9,640%
BNA	10 726	1 072 600	4,050%
ATTIJARI BANK	5 883	588 300	2,220%
UBCI	2 764	276 400	1,040%
TUNIS RE	17 292	1 729 200	6,530%
STAR	13 768	1 376 800	5,200%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3 920%
AMEN BANK	8 527	852 700	3,220%
COMAR	2 965	296 500	1 120%
ASTREE	7 372	737 200	2,780%
ATB	3 053	305 300	1,150%
GAT	7 808	780 800	2,950%
SALIM	1 482	148 200	0,560%
CHABCHOUB Souheila	1	100	0 000%
TOTAL	265 000	26 500 000	100%

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2019 se résument comme suit :

1. Les primes émises ont atteint 15 782 293 DT en 2019 contre 15 128 877 DT en 2018, soit une évolution d'environ 4.3%.
2. Un résultat technique de 4 316 421 DT contre 3 325 253 DT en 2018, soit une évolution de 29.8%, et un résultat net de l'exercice de 5 001 203 DT, contre 6 288 933 DT en 2018, soit une diminution d'environ 20.5%.
3. Les sinistres indemnisés s'élèvent en 2019 à 2 895 861 DT contre 9 061 647 DT en 2018. Les provisions pour sinistres à payer constatées au 31 décembre 2019 totalisent 16 074 217 DT contre 14 080 905 DT en 2018.
4. Une augmentation des placements qui totalisent 152 5 MD en 2019 contre 139.5 MD en 2018 soit une évolution de 9.3%.
5. Une augmentation des produits financiers qui totalisent en 2019 environ 8.4 MD contre 7.3 MD en 2018 soit une augmentation d'environ 15%.

**NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2019 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	3 ans	33 %
- Constructions - immeubles	20 ans	5 %
- Matériel de transport	5 ans	20 %
- Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20 %
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10 %
- Matériel informatique	3 ans	33 %

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quand cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts le sont lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- provision pour sinistres à payer (en suspens) ;
- provision pour primes émises non acquises ,
- provision d'équilibrage ; et
- provision pour risques en cours

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée à 5.36% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 90% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la distribution des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre desdites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 30% sur les primes cédées aux réassureurs et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Les dites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion. Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

6. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est

provisionnée à 100% , celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées »

7. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/ 2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 (2018) et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur (2017 et antérieurs), également les primes impayées contentieux sont totalement provisionnées.

8. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobe essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2018) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
developpement , brevet et licence	58 239	75 367	-	133 606	-49 280	-15 241	-	-64 520	69 086	8 959
Logiciels informatiques	273 082	20 426	-	293 508	-245 148	-14 509	-	-259 658	33 851	27 934
Total des actifs incorporels (EXPORT)	331 321	20 426	-	427 115	-294 428	-29 750		-324 178	102 937	36 893
Concessions, marques et brevets	17 281			17 281	-17 281			-17 281	0	0
Logiciels informatiques	177 076			177 076	-176 694	-383		-177 076	0	382
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357			194 357	-193 974	-383		-194 357	0	383
Good will negatif	-996 166			-996 166	996 166			996 166	0	0
Total des actifs incorporels	-470 489	20 426		-374 695	507 764	-30 132		477 632	102 937	37 275
Materiel de transport	374 823		63 573	311 250	-168 401	-52 490	-63 573	-157 318	153 932	206 422
Materiel informatique	550 071	135 953	-	686 024	-534 168	-48 285		-582 453	103 571	15 903
Equipements de bureaux	268 307		-	268 307	-257 901	-4 369	-	-262 270	6 037	10 406
Installations generales, agencements et amenagements divers	259 683	269	-	259 952	-227 514	-5 464	-	-232 978	26 974	32 169
Total des actifs corporels (EXPORT)	1 452 884	136 222	63 573	1 525 532	-1 187 984	-110 608	-63 573	-1 235 019	290 514	264 900
Materiel de transport	75 214			75 214	-75 214			-75 214	0	0
Materiel informatique	57 646			57 646	-57 646			-57 646	0	0
Equipements de bureaux	34 250			34 250	-34 199	-50		-34 249	0	50
Installations generales, agencements et amenagements divers	22 217			22 217	-21 421	-687		-22 108	109	796
Total des actifs corporels (LOCAL)	189 326	0	0	189 326	-188 480	-738	0	-189 218	109	846
Total des actifs corporels	1 642 210	136 222	63 573	1 714 859	-1 376 464	-111 346	-63 573	-1 424 237	290 622	265 746

NOTE N°4-1 . PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-882 871	-12 125	-	-894 996,340	208 463	220 588
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250	-	-	-1 309 250,000	80 750	80 750
Obligations et autres titres a revenus fixes	126 514 621	159 604 578	145 751 377	140 367 822,598	-	-	-	-	140 367 823	126 514 621
Prêts hypothécaires	107 609	-	12 945	94 663,430	-	-	-	-	94 663	107 609
Autres prêts	83 522	47 700	70 585	60 636,641	-	-	-	-	60 637	83 522
Actions et autres titres a revenus variables	3 171 515	124 280	74 046	3 221 749,118	-821 157	-	-187 779	-1 008 935,268	2 212 814	2 350 359
Autres (cautionnements)	344 852	301 887	-	646 739,474	-	-	-	-	646 739	344 852
Total des placements	132 715 578	160 078 446	145 908 953	146 885 071	-3 013 278	-12 125	-187 779	-3 213 182	143 671 889	129 702 300

En application de la nouvelle législation fiscale en matière d'amortissement des immobilisations, introduite par la loi de finances pour la gestion 2008 et le décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximums des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, le taux d'amortissement du matériel de bureau a été modifié de 20% à 10% à partir de l'exercice 2008.

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Placements immobiliers :	289 213	301 338
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins amortissements	-894 996	-882 871
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	143 382 676	129 400 962
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>140 367 823</i>	<i>126 514 621</i>
- Obligations de la COTUNACE	1 534 768	2 430 626
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 400 000	1 600 000
- BTA et obligations du fond de garantie (FGEAE)	400 000	600 000
- Comptes à terme de la COTUNACE	57 882 590	53 128 735
- BTA de la COTUNACE	4 138 705	2 938 500
- FCPR	1 300 760	1 300 760
- Comptes à terme (FGEAE)	25 445 000	22 848 000
- Comptes à terme (FGRE)	48 266 000	41 668 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>155 300</i>	<i>191 130</i>
- Prêts hypothécaires	94 663	107 609
- Autres prêts (exceptionnels)	60 637	83 522
<i>Titres de participation :</i>	<i>2 212 814</i>	<i>2 350 359</i>
- Actions cotées	2 804 249	2 754 015
- Actions non cotées	417 500	417 500
- Moins provisions	-1 008 935	-821 157
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>326 203</i>	<i>24 316</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>320 536</i>	<i>320 536</i>
TOTAL	143 671 889	129 702 300

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :			417 500	0	417 500	417 500	0
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	10 000	-
- Sté de Develop de l'Assur	150	50	7 500		7 500	7 500	-
- ZITOUNA BANQUE	4 000	100	400 000		400 000	400 000	-
TITRES COTES :			2 804 249	-1 008 935	1 795 314	1 918 900	123 586
- SICAV (BNA CAPITAUX)	7 984	103,4	825 332	-	825 332	848 204	22 872
- ATB	11 880	4,1	48 300	-1 041	47 259	47 259	-
- BTEI	2 141	22,7	48 590	-29 278	19 312	19 312	-
- BH	4 046	10,8	43 702		43 702	47 581	3 879
- BT	11 700	1,2	13 799	-	13 799	87 633	73 834
- UBCI	536	19,4	10 385	-	10 385	15 983	5 598
- TUNIS RE	58 612	7,5	439 802	-	439 802	454 595	14 793
- TUNISAIR	14 348	1,8	26 333	-17 336	8 996	8 996	-
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,5	11 500	-10 033	1 467	1 467	-
- Actions Ennakl	3 000	10,7	32 100		32 100	34 710	2 610
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,9	1 054 406	-904 638	149 768	149 768	-
- Meubles interieur	52 884	4,7	250 000	-46 609	203 392	203 392	
TOTAL	322 055		3 221 749	-1 008 935	2 212 814	2 336 400	123 586

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2019

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers (*) :	2 493 460	289 213	3 775 900	3 486 687
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	208 463	2 104 900	1 896 437
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	80 750	1 671 000	1 590 250
Obligations et autres titres à revenus fixes :	140 367 823	140 367 823	140 405 363	37 540
- Obligations de la COTUNACE	1 534 768	1 534 768	1 534 768	0
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 400 000	1 400 000	1 437 540	37 540
- BTA et obligations du fond de garantie (FGEAE)	400 000	400 000	400 000	-
- Comptes à terme de la COTUNACE	57 882 590	57 882 590	57 882 590	-
- BTA de la COTUNACE	4 138 705	4 138 705	4 138 705	-
- Comptes à terme (FGEAE)	25 445 000	25 445 000	25 445 000	-
- Comptes à terme (FGRE)	48 266 000	48 266 000	48 266 000	-
- FCPR	1 300 760	1 300 760	1 300 760	-
Prêts au personnel :	155 300	155 300	155 300	-
- Prêts hypothécaires	94 663	94 663	94 663	-
- Autres prêts (exceptionnels)	60 637	60 637	60 637	-
Titres de participation :	3 221 749	2 212 814	2 336 400	123 586
- Actions cotées	2 804 249	1 795 314	1 918 900	123 586
- Actions non cotées	417 500	417 500	417 500	0
Dépôts et cautionnements	326 203	326 203	326 203	-
Dépôts et cautionnements FGRE	320 536	320 536	320 536	
TOTAL	146 885 071	143 671 889	147 319 702	3 647 813

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en mars 2012 suite à une expertise approuvée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2012.

PLACEMENTS

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	4 138 705	4 138 705
Emprunts obligataires	1 534 768	1 534 768
Placements immobiliers	2 493 460	289 213
FCPR	1 300 760	1 300 760
Comptes à terme	57 882 590	57 882 590
Sicav obligataire	825 332	825 332
Banques, CCP, chèques et caisse	4 075 735	4 075 735
TOTAL EN DT	72 251 349	70 047 103

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	642 201	590 921
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	3 564 922	3 203 011
TOTAL (EXPORT)	4 207 123	3 793 932
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	938 881	898 370
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	5 978 764	3 234 152
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	1 194 838	938 089
TOTAL (LOCAL)	8 112 483	5 070 611
TOTAL	12 319 606	8 864 544

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Primes acquises et non émises :	795 614	907 948
- Primes commerciales	472 162	618 423
- Primes politiques	121 878	158 541
- Autres primes (SIACE, CIAGI)		
- Minimum prime cct	102 991	4 565
Commissions :		
- Commissions sur primes commerciales cédées	75 314	97 651
- Commissions de gestion FGRE	18 282	23 781
- Autres commissions	4 987	4 987
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	7 278 513	7 022 752
- Assurés - primes facturées et impayées	8 076 809	7 877 708
- Assurés - frais de recours	491 837	485 147
- Moins provisions	-1 310 819	-1 360 788
- Assurés - compte d'indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) :	14 697 922	14 705 643
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7 1)	25 425 239	25 416 715
- Moins provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-10 727 317	-10 711 072
TOTAL (EXPORT)	22 772 049	22 636 342
Primes acquises et non émises :	926 393	890 736
Commissions :	182 957	175 471
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	-3 899	0
- Assurés - primes facturées et impayées	113 742	117 641
- Assurés - frais de recours		
- Moins : provisions	-117 641	-117 641
Créances subrogées (part des réassureurs) :	5 004 335	3 588 622
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7 1)	7 857 993	5 527 337
- Moins provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-2 853 658	-1 938 714
TOTAL (LOCAL)	6 109 785	4 654 829
TOTAL	28 881 834	27 291 172

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGÉES A LA COTUNACE

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2018 (reconstitué)	38 667 814	30 934 251
- Ajustement du solde d'ouverture	-310 759	-248 608
- Récupération de créances indemnisées	-372 841	-298 273
- Indemnisation en cours de 2019	3 619 827	2 895 861
Solde des créances subrogées au 31/12/2019 (reconstitué)	41 604 040	33 283 232
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2019(reconstitué)	41 604 040	33 283 232
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		13 580 976
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		19 702 256

Suite Note N°7

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobe essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2019) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours..) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 986 694 DT au 31 décembre 2019 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 603 264 DT au 31 décembre 2019.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 491 837 DT au 31 décembre 2019 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2019, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	Traité Q/P 2019	Traité CAMEX 2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2018
ATRAQUIS - RE	25%	32%	821 234	890 110	-68 876	1 184 271	597 170	587 101
BEST - RE			0	0	0	61 258	61 258	0
TUNIS - RE	4%	11%	145 100	158 581	-13 481	428 053	365 071	62 982
ICIEC	4%	4%	171 781	131 593	40 187	613 715	495 095	118 620
CIAGI	19%	13%	652 749	739 124	-86 375	1 381 106	1 282 240	98 866
AUTRES			9 942	26 838	-16 896	70 576	95 953	-25 377
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	1 800 805	1 946 246	-145 441	3 738 979	2 896 787	842 191
	Traité Q/P 2019	Traité EXCED 2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31/12/2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2018
ATRAQUIS - RE	41,5%	76%	1 933 651	2 079 122	-145 471	1 917 021	2 015 169	-98 148
BEST - RE			0	0	0	12 254	12 254	0
COMAR			12 363	77 095	-64 732	28	47 692	-47 664
TUNIS - RE	6,5%	12,5%	303 568	321 044	-17 476	349 068	360 914	-11 846
CIAGI	13,0%	11,5%	547 518	543 407	4 111	790 566	770 842	19 725
AUTRES			10 545	90 695	-80 150	55	63 344	-63 288
TOTAL (LOCAL)	61%	100%	2 807 644	3 111 363	-303 718	3 068 992	3 270 214	-201 223
TOTAL			4 608 450	5 057 609	-449 159	6 807 970	6 167 002	640 969

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

SUITE NOTE N°8

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres à payer, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs: règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs: encaissements, cessions de primes)

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Personnel - avances et acomptes	86 294	82 184
Report d'IS	77 297	408 726
IRPP		
TOTAL (EXPORT)	163 591	490 910
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers		
Assurance star groupe	36	36
Report d'IS	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter		3 640
Fournisseurs avances et acomptes	1 282	1 282
Etat TFP		
TVA deductible		
Droit d'enregistrement		
Remboursement frais		
TOTAL (LOCAL)	202 636	206 276
TOTAL	366 227	697 187

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Banques :	8 188 762	8 221 575
- Comptes en dinars	758 053	2 554 179
- Comptes en devises (*)	7 430 709	5 667 396
Caisse	2 411	2 279
Chèques à encaisser	144 895	160 836
Effets à encaisser	431 468	484 258
Intermediaires en bourse	14 794	337
Coupons echus a l'encaissement	5 260	
TOTAL	8 787 590	8 869 286

(*) dont 4 699 067 BCT EURO FGFEAE

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Frais d'acquisition à reporter : APRES FUSION	315 180	283 271
- Frais d'acquisition	1 626 239	1 490 534
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	19,38%	19,00%
Intérêts à recevoir sur placements :	365 294	607 782
- Intérêts sur obligations LT	70 015	94 961
- Intérêts sur BTA - LT	45 982	38 860
- Intérêts sur placements CT	249 297	473 961
- Intérêts sur dépôts		
- Loyer à recevoir		
- Dividende à recevoir		
Charges constatées d'avance :	119 210	256 609
- Stock non encore consommé	13 492	23 192
- Prime bilan et rendement		
- Frais d'enquête (export)	62 427	180 204
- Frais d'enquête (local)	10 280	13 466
- assistance informatique	7 544	16 384
- cotisations et autres	16 741	14 637
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
TOTAL EN DT	799 685	1 147 662

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2018	26 500 000	1 250 068	2 868 300	1 300 760	0	607 994	1 077 229	0	8 231	6 288 933	39 901 515
Affectation du resultat de l'exercice 2018		314 858	5 300 000		530 000		130 000	-	14 075	-6 288 933	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2018					-530 000						-530 000
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-					8 194	-	-	-	8 194
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-196 968	-	-	-	-196 968
Amortissement subventions d'investissement	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2019	-	-					-	-	-	5 001 203	5 001 203
Soldes au 31 décembre 2019	26 500 000	1 564 926	8 168 300	1 300 760	0	607 994	1 018 455	0	22 306	5 001 203	44 183 944

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION
(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2018	6 288 933
Bénéfice 2019	5 001 203
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2018	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2019	265 000
Bénéfice par action 2018	23,732
Bénéfice par action 2019	18,872

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Réserve statutaire	12 591 980	6 977 122
Réserve pour fonds social	68 455	127 229
Total des reserves	12 660 435	7 104 351

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2019
Solde d'ouverture :	127 229
- Prêts	107 609
- Disponibilités	19 620
Ressources de l'exercice :	138 194
- Dotation de l'AGO	130 000
- Intérêts des prêts	8 194
Emplois de l'exercice :	196 968
- Tickets restaurants	84 456
- Enveloppe de fin d'année	15 000
- Amicale	44 240
- Frais de scolarité	15 075
- Subvention 40% assurance voiture	11 997
- Subvention Aid kebir	26 200
Solde de clôture :	68 455
- Prêts	94 663
- Disponibilités	-26 209

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Provision pour sinistres à payer	15 235 011	13 332 836
Provision pour primes non acquises	2 774 152	2 609 125
Provision pour frais de gestion	839 206	748 069
Provision d'equilibrage	7 529 022	3 944 447
Provision pour risques en cours	0	0
Provision pour participation bénéficia	1 947 178	1 526 897
TOTAL EN DT	28 324 569	22 161 374

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR sinistres à payer

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres à payer au 31/12/2018		14 085 845	11 490 735		
Estimation pour sinistres tardifs		2 230 750	1 784 640		
sinistres à payer au 31/12/2018 (ajusté)		16 316 595	13 275 375		
- Créances Indemnisé	-	3 179 610	2 653 694		
- Créances déchues	-	2 959 392	2 422 621		
- Créances recouvrées en suspens 2018	-	3 632 544	2 960 162		
Report des sinistres à payer antérieurs à 2018		6 545 049	5 238 898		
- Impayés déclarés au cours de 2019 (DCI)		17 703 360	14 557 983	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	2 921 881	2 380 824	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	3 828 376	3 264 333	-	-
- Indemnisation au cours de 2019 (créance brute)	-	368 629	294 903	-	-
sinistres à payer de 2019 (DCI nettes)		10 584 474	8 617 923	-	-
Estimation pour sinistres tardifs		2 250 000	1 800 000		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			421 810		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2019		19 379 523	15 235 011		

Suite Note N°13-1

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont écartées

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchuë risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres à payer ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2019	Calcul au 31 décembre 2018
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-5 765 697	-5 196 495
Charges de sinistres de N et N-1	-12 249 759	-11 364 322
Sous-Total (A)	-18 015 457	-16 560 818
Primes émises brutes de N et N-1	27 992 851	25 341 250
Variation des primes à émettre	406 410	307 410
Variation des provisions pour primes non acquises	-409 577	-869 469
Sous-Total (B)	27 989 684	24 779 191
RATIO (A / B)	-64,36%	-66,83%

Le ratio calculé est inférieur à 100%. Ainsi, aucune provision pour risques en cours n'est exigible à partir de l'exercice 2007.

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2019	Calcul au 31 décembre 2018
Produits techniques :	7 361 145	8 500 487
- Primes acquises nettes des cessions	6 314 523	6 343 201
- Variation de la provision pour primes non acquises	-73 236	-102 100
- Autres produits techniques	1 119 858	2 259 387
Charges techniques :	-2 581 711	-6 237 475
- Charges de sinistres	130 044	-3 621 206
- Frais d'acquisition	-1 626 239	-1 490 534
- Frais d'administration	-1 341 162	-1 307 762
- Commissions reçues des réassureurs	2 673 352	2 476 304
- Autres charges techniques (hors dotations)	-2 254 173	-2 424 670
- Participation bénéficiaire	-163 533	130 392
Résultat technique (ajusté)	4 779 434	2 263 012
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	3 584 575	1 697 259
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	3 944 447	2 247 188
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	7 529 022	3 944 447

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité Q/P 2019	Traité CAMEX 2019	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018				
			Provisions pour sinistres à payer	PPNA	Provisions pour interressement des assurés	Total des dépôts	Provisions pour sinistres à payer	PPNA	Provisions pour interressement des assurés	Total des dépôts
ATRADUIS - RE	25%	32%	2 077 769	550 739		2 628 508	1 738 027	519 256		2 257 283
BEST - RE				-		0		-		0
TUNIS - RE	4%	11%	325 806	90 294		416 101	278 501	84 200		362 701
ICIEC	4%	4%	329 581	87 704		417 284	278 827	82 868		361 695
CIAGI	19%	13%	1 476 638	414 373		1 891 011	1 288 306	392 481		1 680 788
AUTRES			10 468			10 468	651			651
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	4 220 261	1 143 110		5 363 372	3 584 312	1 078 805		4 663 117
ATRADUIS - RE	41,5%		2 469 104	1 136 197	630 169	4 235 470	2 244 393	974 996	738 819	3 958 208
TUNIS - RE	6,5%		387 319	177 959	99 278	664 555	352 392	152 710	114 993	620 095
COMAR					10 911	10 911	1 363		31 480	32 843
CIAGI	13%		757 593	355 917	141 314	1 254 824	674 921	305 420	125 237	1 105 578
AUTRES					8 183	8 183	1 022		28 702	29 724
TOTAL (LOCAL)	61%		3 614 016	1 670 072	889 855	6 173 943	3 274 092	1 433 126	1 039 231	5 746 449
TOTAL			7 834 277	2 813 183	889 855	11 537 315	6 858 404	2 511 931	1 039 231	10 409 566

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur) Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres à payer sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Assurés - dépôts de garantie frais contentieux	1 582 691	1 561 153
Assurés - dépôts et cautionnements reçus		578 517
Assurés - avances sur primes créditeurs	467 938	732 793
Assurés - recours sur sinistres	694 182	2 694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	245 419	11 642
Assurés - primes en attente d'affectation	99 332	108 982
Assurés - compte d'indemnisation		704 552
Assurés - recouvrement contentieux assistance	56 643	56 643
TOTAL (EXPORT)	3 146 206	6 448 464
Assurés - provision frais contentieux	1 276	618
Assurés - Participation bénéficiaire	79 659	42
Assurés - recours sur sinistres	13 896	13 896
Assurés - indemnisations en cours		
Assurés - compte courant agent généraux		
Assurés - compte d' indemnisation		
TOTAL (LOCAL)	94 831	14 556
TOTAL	3 241 037	6 463 021

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	14 697 922	14 705 643
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	25 425 239	25 416 715
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-10 727 317	-10 711 072
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	5 018 009	3 588 622
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	7 872 613	5 527 337
- Part de la COTUNACE (cf Provision à l'actif)	-2 854 604	-1 938 714
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	1 946 246	2 896 787
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	3 111 363	3 270 214
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	408 102	520 075
- Primes commerciales	246 320	321 187
- Primes politiques	119 754	156 859
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	42 029	42 029
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	565 100	543 349
TOTAL EN DT	25 746 742	25 524 691

(COTUNACE)

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Personnel :	850 005	853 854
- Primes à payer	503 681	502 327
- Congés à payer	335 588	337 734
- Rémunérations dues au personnel		11 013
- Personnel - oppositions sur salaires	2 736	2 779
- Personnel - avance et acompte	8 000	
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	48 649	109 958
- Retenues à la source	3 598	72 784
- Autres impôts et taxes	8 852	8 655
- CNSS/CNRPS	599	345
- Assurance groupe	35 600	28 174
Créditeurs divers :	923 162	971 541
- Fournisseurs d'exploitation	641 445	906 175
- Tiers divers	248 905	43 492
- Fournisseurs d'immobilisations		
- Jetons de présence	32 813	21 875
- Avances sur hon Assistance		
Depôts et cautionnement reçus	603 264	
Associés dividendes à payer	253 815	110 195
- Déclaration mensuelle	201 287	218 488
Impôts (IS)	1 694 422	918 379
TOTAL (EXPORT)	4 574 604	3 182 415
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	1 016	1 016
- ETAT TFP		
- Assurance groupe	1 016	1 016
- TVA à reporter		
Créditeurs divers :	18 795	18 796
- Jetons de présence (ATRADIUS)	18 795	18 795
- Fournisseurs d'exploitation		1
Impôts (IS)	550 827	734 435
TOTAL (LOCAL)	570 637	754 247
TOTAL	5 145 241	3 936 662

(COTUNACE)

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	46 016 875	46 171 104
- Placements	43 588 536	46 683 729
- Autres composantes	2 428 339	-512 625
<i>Variation</i>	4 287 058	-154 229
- Primes	1 452 971	1 258 367
- Commissions sur primes	-217 946	-188 755
- Sinistres réglés	-46 800	-2 326 610
- Récupérations sur sinistres	81 955	163 228
- Frais de recours	-24 456	-6 509
- Provision pour frais de recours	2 925	27 015
- Produits financiers	4 538 410	3 695 722
- Frais de gestion		
- paiement dette FNG	-1 500 000	-2 776 688
<i>Solde en fin de période (A)</i>	50 303 933	46 016 875
- Placements	49 986 536	43 588 536
- Autres composantes	317 397	2 428 339
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	28 563 153	25 628 830
- Placements	23 448 000	21 371 752
- Autres composantes	5 115 153	4 257 078
<i>Variation</i>	1 984 530	2 934 322
- Primes	101 172	81 034
- Commissions sur primes	-39 244	-34 117
- Sinistres réglés		
- Part assuré /récupérations		
- Frais de recours	-24 290	
- Frais généraux (honoraires)	-78 685	-83 291
- Frais généraux (divers)	-8 146	-3 882
- Produits financiers	2 577 845	1 780 719
- Provision affaire BH / MED FOOD	-214 515	
- Subvention banque mandiale	98 303	144 498
- Ecart de change	-427 910	1 049 362
<i>Solde en fin de période (B)</i>	30 547 683	28 563 153
- Placements	25 845 000	23 448 000
- Autres composantes	4 702 683	5 115 153
TOTAL EN DT (A) + (B)	80 851 616	74 580 028

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

NOTE N°19 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	6 493 456	-3 261 629	3 231 827	6 909 495	-3 219 130	3 690 365
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>6 355 250</i>	<i>-3 261 629</i>	<i>3 093 621</i>	<i>6 781 230</i>	<i>-3 219 130</i>	<i>3 562 100</i>
- Crédit court terme	5 902 325	-3 257 869	2 644 457	5 908 789	-3 219 130	2 689 659
- Minimum de primes	406 189	-	406 189	846 359	-	846 359
- Interruption de marché	34 265	-	34 265	17 616	-	17 616
- Prime AC Simple	8 710	-	8 710	8 466	-	8 466
- Prime Facultative	3 760	-3 760	-	-	-	-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>127 961</i>	<i>-</i>	<i>127 961</i>	<i>116 075</i>	<i>-</i>	<i>116 075</i>
<i>Primes caution</i>	<i>10 244</i>	<i>-</i>	<i>10 244</i>	<i>12 190</i>	<i>-</i>	<i>12 190</i>
Primes émises FGRE :	1 415 911	-1 415 911	-	1 319 066	-1 319 066	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>107 095</i>	<i>-107 095</i>	<i>-</i>	<i>55 462</i>	<i>-55 462</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	89 451	-89 451	-	46 224	-46 224	-
- Interruption de marché	17 645	-17 645	-	9 238	-9 238	-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>1 308 816</i>	<i>-1 308 816</i>	<i>-</i>	<i>1 263 605</i>	<i>-1 263 605</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	1 308 816	-1 308 816	-	1 263 605	-1 263 605	-
- Interruption de marché	-	-	-	-	-	-
Primes émises FGFEAE :	101 127	-101 127	-	80 936	-80 936	-
Garantie des crédits de préfinancement	101 127	-101 127	-	80 936	-80 936	-
SOUS-TOTAL (EXPORT)	8 010 494	-4 778 667	3 231 827	8 309 497	-4 619 132	3 690 365
Primes émises (LOCAL)	7 771 800	-4 689 104	3 082 696	6 819 379	-4 166 543	2 652 836
TOTAL EN DT	15 782 293	-9 467 770	6 314 523	15 128 876	-8 785 675	6 343 201

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

NOTE N°20 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Variation de la provision brute : (EXPORT)	-98 615	-74 731
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 235 002	-1 136 387
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 136 387	1 061 656
Variation de la provision brute : (LOCAL)	-66 412	-169 819
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 539 149	-1 472 738
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 472 738	1 302 919
TOTAL	-165 027	-244 550
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	51 280	38 860
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	642 201	590 921
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-590 921	-552 061
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	40 511	103 589
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	938 881	898 370
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-898 370	-794 781
TOTAL	91 791	142 450
TOTAL EN DT	-73 236	-102 100

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Provisions techniques (A)	28 324 569	22 677 128
Capitaux propres et provisions techniques (B)	67 507 310	56 289 710
Ratio : (A) / (B)	41,96%	40,29%
Produits des placements	8 401 917	7 291 877
Charges des placements	-1 038 199	-471 640
Reprises et corrections de valeurs sur placements		
Produits des placements nets (C)	7 363 718	6 820 237
Produits des placements alloués (en DT) : (C) * Ratio	3 089 653	2 747 632

(COTUNACE)

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Participation des assurés aux frais :	544 422	1 519 123
- Participation aux résultats de réassureurs	178 482	1 183 439
- Frais d'enquête et de surveillance	349 554	310 817
- Frais d'étude des dossiers	9 064	16 844
- Frais de recours	7 322	8 023
Produits techniques et assistance juridique	42 225	161 179
SOUS-TOTAL (EXPORT)	586 647	1 680 302
Participation aux résultats de réassureurs	242 527	329 362
Frais d'enquête et de surveillance	290 684	218 570
SOUS-TOTAL (LOCAL)	533 211	547 931
Autres produits technique		31 154
TOTAL	1 119 858	2 259 387

NOTE N°23 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	699 068	-189 855	509 214	9 346 691	-8 135 915	1 210 776
<i>Simstres COTUNACE (export) :</i>	<i>734 223</i>	<i>-225 009</i>	<i>509 214</i>	<i>7 183 309</i>	<i>-5 972 532</i>	<i>1 210 776</i>
- Sinistre commercial CCT	402 402	-302 633	99 769	7 079 376	-6 135 752	943 624
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	385 753	-	385 753	357 476	-	357 476
- Recours commercial CCT (récupération)	-141 565	77 624	-63 941	-295 084	163 219	-131 865
- Recours commercial CAMEX (récupération)	-	-	-	-	-	-
- Décaissement pour participation bénéficiaire	87 633	-	87 633	41 541	-	41 541
<i>Simstres FGRE :</i>	<i>-35 154</i>	<i>35 154</i>	<i>-</i>	<i>2 163 382</i>	<i>-2 163 382</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	46 800	-46 800	-	2 326 610	-2 326 610	-
- Recours (récupération)	-81 955	81 955	-	-163 228	163 228	-
<i>Simstres FGFEAE :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	-	-	-	-	-	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	-887 508	-361 911	-1 249 418	-3 845 571	4 456 216	610 645
- Constitution de provision pour sinistres à payer	6 607 174	-3 564 922	3 042 252	7 724 918	-3 203 011	4 521 907
- Libération de provision pour sinistres à payer	-7 494 681	3 203 011	-4 291 670	-11 570 489	7 659 227	-3 911 262
SOUS-TOTAL (EXPORT)	-188 439	-551 765	-740 205	5 501 121	-3 679 699	1 821 421
<i>Simstres COTUNACE (local) :</i>	<i>2 533 297</i>	<i>-2 059 344</i>	<i>473 953</i>	<i>1 760 400</i>	<i>-1 098 443</i>	<i>661 957</i>
- Sinistre commercial CCT	2 493 459	-2 098 071	395 389	1 982 271	-1 215 353	766 918
- Frais de gestion de sinistres	19 370	-	19 370	21 841	-	21 841
- Recours commercial (récupération)	-156 708	91 414	-65 294	-484 928	288 708	-196 220
- Décaissement pour participation bénéficiaire	177 176	-52 687	124 489	241 215	-171 797	69 418
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	2 880 819	-2 744 612	136 208	2 209 597	-1 071 770	1 137 827
- Constitution de provision pour sinistres à payer	9 467 043	-5 978 764	3 488 279	6 702 927	-3 234 152	3 468 775
- Libération de provision pour sinistres à payer	-6 586 224	3 234 152	-3 352 072	-4 493 329	2 162 382	-2 330 947
SOUS-TOTAL (LOCAL)	5 414 117	-4 803 956	610 161	3 969 997	-2 170 212	1 799 785
TOTAL	5 225 677	-5 355 721	-130 044	9 471 118	-5 849 912	3 621 206

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

NOTE N°23-1 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	1 947 178	1 194 838	752 341	1 526 897	938 089	588 808
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	1 526 897	938 089	588 808	1 930 228	1 211 028	719 200
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (LOCAL)	-420 281	-256 748	-163 533	403 331	272 938	130 392
TOTAL	-420 281	-256 748	-163 533	403 331	272 938	130 392

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

NOTE 24 : FRAIS D'AQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Frais d'Acquisition Interne et Externe	1 626 239	1 490 534
Frais d'Administration Interne et Externe	1 341 162	1 307 762
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	2 268 315	2 167 676
Dotation créances douteuses	-14 730	225 660
Autres charges techniques	588	31 334
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	2 254 173	2 424 670

NOTE N°25 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Commissions reçues des réassureurs :	941 523	932 864
- Sur primes commerciales cédées	941 523	932 864
Commissions sur primes cédées au FGRE	212 446	211 585
Commissions sur primes cédées au FGFEAE	39 244	34 117
TOTAL (EXPORT)	1 193 213	1 178 567
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 480 139	1 297 738
TOTAL	2 673 352	2 476 304

NOTE N°26 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des placements :	8 401 917	7 291 877
- Revenus des placements en comptes à terme et BTA	7 232 364	4 124 475
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	314 547	372 223
- Revenus des actions et titres à revenus fixes	152 422	117 490
- Revenus des immeubles d'exploitation	173 277	165 025
- Revenus des immeubles hors exploitation	66 410	57 498
- Autres revenus de placements (depôts compte courant)	224 184	21 356
Sous total	8 163 203	4 858 068
- Gains de change réalisés sur placements	238 714	2 433 809
Reprises de provisions sur placements		
TOTAL	8 401 917	7 291 877

NOTE N°26-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

AU 31/12/2019

Revenus des placements immobiliers	239 686
Revenus des placements en comptes à termes	7 456 548
Revenus des obligations et titres de créances négociables	314 547
Revenus des actions et titres à revenus fixes	152 422
Autres revenus financiers	238 714
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	8 401 917
Charges d'intérêts	195 065
Corrections de valeurs sur placements (dotations)	187 779
Pertes provenant de la réalisation des placements	655 356
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	1 038 199

NOTE N°27 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Autres produits non techniques		
- STAR	13 397	20 228
-Assurance départ retraite	47 407	26 091
- Vente véhicule de service	33 698	43 100
- Récupération (CNAM et assurance voiture)	21 408	16 470
- Profit exceptionnel	34 586	55 233
- Autres	533	1
TOTAL	151 029	161 124
Apurement assurés créditeurs	130 420	278 618
Apurement soldes créditeurs	69 187	
Reprise sur provision pour risque et charge		376 398
TOTAL	350 636	816 141

NOTE N°28 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	195 065	184 237
- Intérêts des dépôts des réassureurs	110 834	141 570
- Intérêts bancaires	84 230	42 667
Corrections de valeurs sur placements :	187 779	13 777
- Dotations aux amort des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	187 779	13 777
Pertes provenant de la réalisation des placements :	655 356	273 626
- Pertes de change réalisées	655 356	273 626
TOTAL	1 038 199	471 640

NOTE N°29 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2019
Bénéfice comptable avant impôt	8 889 408
Réintégrations :	2 061 593
-Provision pour risque et charge	51 070
- Provisions pour dépréciation des clients	96 201
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	188 262
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	0
- Charges non déductibles de l'exercice	8 047
- Pénalité de retard	58
- Retenues à la source supportées (non résidents)	7 988
- Taxes de voyages	240
- Gains de change	1 503 210
- Perte de change latents (sur actualisation)	214 564
Déductions :	530 621
-Reprise pour risque et charge	32 084
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	74 947
- Reprises de provisions pour actions non cotées	483
- Gains de change latents (sur actualisation)	170 918
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	152 422
- Revenus des dépôts en devises	99 766
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	10 420 381
Provisions depreciations des actions cotees en bourse	188 262
<i>Bénfice fiscal apres imputations des provisions</i>	10 232 119
Réinvestissements exonérés	
Bénéfice imposable	10 232 119
Impôt sur les sociétés 35%	3 581 241
CONTRIBUTION CONJENCTURELLE 3%	306 964

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

NOTE N°30 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 30.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE . Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 30.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 30.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

Notes 30.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2019

Notes 30.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenue d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 30.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2019

	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins-value latente:
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 493 459,674	289 213,334	3 775 900,000	3 486 686,666
Actions et autres titres a revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 221 749,118	2 212 813,850	2 336 399,808	123 585,958
Parts d'OPCVM detenant uniquement des titres a revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres a revenu fixe	8 774 232,700	8 774 232,700	8 811 772,700	37 540,000
Prêts hypothécaires	94 663,430	94 663,430	94 663,430	
Autres prêts et effets assimilés	60 636,641	60 636,641	60 636,641	
Depôts auprès des entreprises cedantes	131 593 589,898	131 593 589,898	131 593 589,898	
Autres dépôts	646 739,474	646 739,474	646 739,474	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	146 885 070,935	143 671 889,327	147 319 701,951	3 647 812,624
<i>Dont montant de ces placements qui est admis a la représentation des provisions techniques</i>	26 848 961,000	26 848 961,000	26 848 961,000	
<i>Autres actifs affectables a la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	1 897 418,708	1 897 418,708	1 897 418,708	

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2019

60

Année d'inventaire	Exercice de survenance		N-2.	N-1	N
	N-4	N-3.			
Inventaire N-2					
Reglements cumules	2 105 646,117	811 243,611	0,000		
Provisions pour sinistres	7 223 021,858	2 240 626,053	6 095 640,164		
total charges des sinistres	9 328 667,975	3 051 869,664	6 095 640,164		
Primes acquises	9 721 951,448	10 838 916,059	12 134 046,637		
% sinistres / primes acquises	95,95%	28,16%	50,24%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance		N-2	N-1	N
	N-4	N-3.			
Inventaire N-1					
Reglements cumules	8 883 834,136	1 182 130,537	2 215 493,853	0,000	
Provisions pour sinistres	455 614,619	1 423 234,331	4 255 483,469	7 554 844,945	
total charges des sinistres	9 339 448,755	2 605 364,868	6 470 977,322	7 554 844,945	
Primes acquises	9 721 951,448	12 134 046,637	12 134 046,637	14 884 326,830	
% sinistres / primes acquises	96,07%	21,47%	53,33%	50,76%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance		N-2	N-1	N
	N-4	N-3			
Inventaire N					
Reglements cumules	8 951 792,720	1 264 940,785	3 215 204,912	1 733 934,152	0,000
Provisions pour sinistres	205 827,383	1 124 002,532	2 319 700,063	5 419 247,655	5 573 481,247
total charges des sinistres	9 157 620,103	2 388 943,317	5 534 904,975	7 153 181,807	5 573 481,247
Primes acquises	9 721 951,448	10 838 916,059	12 134 046,637	14 884 326,830	15 617 266,358
% sinistres / primes acquises	94,20%	22,04%	45,61%	48,06%	35,69%

Ventilation des charges et des produits des placements

	revenus et frais financiers		
	concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:	autres revenus et frais financiers:	Total:
1. Placements immobiliers			
1 1 Immeubles		239 686	239 686
1 2 Parts et actions de société immobilière			0
	0	239 686	239 686
2. Participations			
2 1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie			0
2 2 Emprunts obligataires		314 547	314 547
2 3 Actions de sociétés cotées en bourse			0
2 4 Parts et actions dans les OPCVM			0
2 5 Parts dans les SICAR et SICAF			0
2 6 Autres actions et valeurs mobilières		152 422	152 422
2 7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		7 456 548	7 456 548
2 8 Contrats en unités de comptes			0
2 9 Autres		238 714	238 714
	0	8 162 231	8 162 231
3. Autres placements			0
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0
Total produits des placements	0	8 401 917	8 401 917
Intérêts		195 065	195 065
Frais externes		843 134	843 134
Autres frais			0
Total charges des placements	0	1 038 199	1 038 199

Résultat technique par catégorie d'assurance NON-VIE

Au 31/12/2019

	<u>Crédit-Caution</u>	<u>Crédit-Caution</u>
Primes acquises	15 617 266,358	15 617 266,358
Primes émises	15 782 293,398	15 782 293,398
Variation des primes non acquises	165 027,040	165 027,040
Charges de prestations	8 810 252,618	8 810 252,618
Prestations et frais payés	3 232 365,493	3 232 365,493
Charges des provisions pour prestations diverses	5 577 887,125	5 577 887,125
Solde de souscription	6 807 013,740	6 807 013,740
Frais d'acquisition	1 594 329,713	1 594 329,713
Autres charges de gestion nettes	2 475 476,994	2 475 476,994
Charges d'acquisition et de gestion nettes	4 069 806,707	4 069 806,707
Produits nets de placements	3 089 652,752	3 089 652,752
Participation aux résultats	420 281,182	420 281,182
Solde financier	2 669 371,570	2 669 371,570
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	9 375 979,293	9 375 979,293
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations	2 249 198,725	2 249 198,725
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de	3 106 522,441	3 106 522,441
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux	256 748,204	256 748,204
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	2 673 352,124	2 673 352,124
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 090 157,799	-1 090 157,799
Résultat technique	4 316 420,804	4 316 420,804
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	2 774 151,788	2 609 125,000
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 609 124,748	2 609 124,748
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	16 074 216,918	16 074 216,918
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	14 080 905,116	14 080 905,116
Autres provisions techniques clôture	9 476 200,230	9 476 200,230
Autres provisions techniques ouverture	5 471 343,725	5 471 343,725
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		0,000



Tunis, le 8 juin 2020

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2019**

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

I- Rapport sur l'audit financier :

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 26 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **199.828.839 dinars** un bénéfice net de **5.001.203 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Les prévisions de recours à encaisser, d'un montant de 421 810 D, ont été évaluées et comptabilisées sur la base des indemnités payées. Par contre, les prévisions de recours sur les provisions pour sinistres à payer n'ont pas été prises en compte.

Ce choix a été justifié par l'application des dispositions combinées de deux articles de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance. En effet, l'article 4 § I définit les prévisions de recours à encaisser comme le produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versée au titre d'un sinistre. De même, l'article 39 précise que les prévisions de recours à encaisser sont les sommes récupérables provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers. Or la subrogation de ces droits au profit de la COTUNACE ne prend effet qu'après indemnisation.

Selon l'actuaire, les prévisions de recours à encaisser sur les provisions pour sinistres à payer sont estimées à 2.829.778 D

4- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant



Tunis, le 8 juin 2020

Messieurs les actionnaires de la **Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2019**

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la **Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2019

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2019 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2019

Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1er, 4^{ème} et 5^{ème} étages à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380 D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations,

rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus, conclues antérieurement et qui sont en cours en 2019 à l'exception du contrat de location signé avec le Comité Général des Assurances « CGA » et qui a été modifié en 2015 comme il est indiqué dans le paragraphe précédent.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Les rémunérations et les avantages en nature octroyés au Président Directeur Général de la COTUNACE au titre de l'exercice 2019, conformément à la décision du conseil d'administration en date du 20 décembre 2013, se détaillent comme suit :

- Un salaire brut annuel de 108.571DT (soit le salaire net mensuel est 5.500 D)
- Une voiture de fonction et une voiture à usage familial
- 500 litres de carburant par mois
- La prise en charge des frais téléphoniques
- Une prime annuelle fixée par le conseil d'administration. La prime de 2018 attribuée en 2019 a été fixée à un montant brut de 31.273 dinars (soit un montant net de 19.800 D).

2- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence. L'assemblée générale du 30 avril 2019 a décidé de servir un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2019 totalisent un montant de 43.750 DT

3- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 30 avril 2019 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre.

Les jetons de présence servis en 2019 totalisent un montant de 11.250 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales avec les sociétés de réassurance membres du conseil d'administration

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant